

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

01 février 2016

Contacts : Soya Ellison, soya.ellison@emory.edu

Fida Nasrallah fida.nasrallah@cartercenter.org

Le Centre Carter appelle à une action urgente du parlement visant le renforcement du pouvoir judiciaire, l'accélération des préparatifs électoraux et l'implémentation de la Cour Constitutionnelle

La Tunisie a récemment célébré le premier anniversaire du démarrage des travaux de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). Le Centre Carter félicite l'ARP pour les progrès importants qu'elle a réalisés dans la consolidation de l'Etat de droit, à travers l'instauration rapide de l'Instance Provisoire de Contrôle de la Constitutionnalité des Projets de Lois (IPCCPL) et l'adoption de la législation sur la Cour Constitutionnelle. Le Centre apprécie, également, l'action de l'IPCCPL, qui a veillé rigoureusement au respect de la constitutionnalité des projets de loi. Cependant, le Centre constate qu'il y'a eu des retards dans l'adoption des lois dans plusieurs domaines cruciaux et exhorte l'ARP à poursuivre ses efforts pour la mise en place des institutions constitutionnelles et l'adoption des lois nécessaires pour la réalisation des objectifs de la Révolution.

Si les retards législatifs peuvent être imputés à plusieurs raisons, dont certaines sont indépendantes de la volonté de l'ARP, une action urgente est, toutefois, nécessaire afin de respecter les délais constitutionnels pour l'organisation et la mise en place du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) et l'implémentation de la Cour Constitutionnelle (CC). La législation électorale, y compris une loi relative à la délimitation des circonscriptions municipales et régionales, est également essentielle afin de tenir des élections municipales et régionales comme prévu.

Un des principaux objectifs de la Tunisie postrévolutionnaire, est d'assurer la séparation des pouvoirs entre un pouvoir judiciaire indépendant et le pouvoir exécutif. Le Centre Carter est particulièrement préoccupé par les retards dans l'établissement du CSM, qui est constitutionnellement responsable de protéger l'inamovibilité des juges et de veiller à assurer les garanties aux magistrats en matière de nomination, de promotion et de discipline. La mise en place du CSM permettra de garantir l'indépendance et le bon fonctionnement du

système judiciaire. La ratification de la législation régissant son organisation a été entravée, à deux reprises, par des efforts législatifs infructueux visant à adopter un texte dont la constitutionnalité serait attestée par l'IPCCPL.

Le projet de loi du CSM a connu plusieurs péripéties. L'Assemblée a adopté le projet de loi à deux reprises, avant d'être rejeté deux fois, pour inconstitutionnalité, par l'IPCCPL. L'ARP devrait faire preuve d'une plus grande rigueur dans le réexamen du projet de loi du CSM et dans l'examen des projets qui lui seront soumis ultérieurement.

Le Centre Carter est également préoccupé par les retards dans l'établissement de la Cour Constitutionnelle (CC), dont la mise en place a été prévue par la Constitution avant la fin de novembre 2015. Les retards dans la création du CSM, affectent directement l'établissement de la CC, puisque le CSM est responsable de la nomination de quatre de ses 12 membres. L'urgence de la mise en place de la CC découle de la nature temporaire de l'IPCCPL. Le caractère transitoire de cet organisme et ses pouvoirs limités, ont entravé le processus de mise en conformité à la Constitution de la législation, qui a été adoptée sous le régime de Ben Ali, et a empêché l'instance de se prononcer sur certaines questions ayant des implications à long terme.

L'absence de progrès menace, également, le respect des échéances du calendrier pour les élections régionales et municipales, prévues pour le 30 octobre 2016. Bien que le gouvernement ait récemment présenté à l'ARP, pour examen urgent, un projet d'amendement de la loi électorale intégrant des dispositions sur les élections régionales et municipales, l'élaboration d'une législation relative au découpage des circonscriptions électorales, est encore nécessaire. Ce projet de loi devrait être présenté à l'ARP, dès que possible, en vue d'assurer un processus d'examen inclusif. En outre, l'instance électorale, les partis politiques et les organisations de la société civile, ne peuvent pas se préparer efficacement pour les élections municipales et régionales avant l'établissement du nouveau découpage. Si les élections devaient avoir lieu en 2016, l'ARP aurait à accélérer la mise en œuvre de ladite législation. Il est également souhaitable que l'ARP adopte la loi sur la décentralisation, bien avant la tenue des élections municipales et régionales, pour faciliter une meilleure assimilation des rôles et des pouvoirs des conseils municipaux et régionaux à élire.

Le Centre exhorte l'ARP, également, à respecter le chapitre 6 de la Constitution, qui requiert une intervention du législateur pour organiser et faciliter le travail des cinq instances indépendantes. Parmi lesdites instances, trois sont encore à établir (l'Instance des Droits de l'Homme, l'Instance de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption et l'Instance du Développement Durable et des Droits des Générations Futures). On devrait aussi réformer l'Instance de la Communication Audiovisuelle et, bien que déjà établie, l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) requiert le renouvellement partiel de ses membres.

Bien que des progrès urgents doivent être opérés sur le plan législatif, le Centre Carter encourage également l'ISIE à aller de l'avant pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans son rapport élaboré à la suite des élections de 2014. Plusieurs d'entre elles, pourraient être mises en œuvre, sans aucune intervention de l'ARP, y compris : la stimulation

de l'engagement civique pour les élections municipales et régionales ainsi que l'engagement avec les partis politiques et la société civile, relatif à la sensibilisation des électeurs.

Depuis la fin des élections législatives et présidentielles en Tunisie en décembre 2014, le Centre Carter s'est attelé à suivre le travail de l'ARP, y compris le processus d'harmonisation des principes de la nouvelle constitution avec la législation nationale existante et celle en cours d'examen.

Dans un esprit de respect et de soutien, le Centre Carter formule les recommandations suivantes pour aider à faire avancer le processus :

-Pour le Président de la République :

1. Utilisez les pouvoirs prévus par la Constitution, lui permettant de nommer les quatre derniers membres de la Cour Constitutionnelle, pour atteindre la parité (Femmes/Hommes) parmi ses membres, si nécessaire.
2. Prendre en compte, à cette même occasion, la nécessité de la diversité dans l'expertise, juridique et non juridique, parmi les membres de la Cour Constitutionnelle pour assurer son fonctionnement optimal et efficace.

-Pour l'ARP:

1. Adopter la loi sur le CSM afin que la Cour Constitutionnelle puisse être implémentée et que la réforme du système judiciaire puisse aller de l'avant.
2. Examiner la loi pour les élections régionales et municipales et la législation associée régissant le découpage des circonscriptions électorales, selon la feuille de route convenue, afin que les élections puissent être tenues, sans retard indu. Actuellement, les élections sont prévues pour le 30 octobre 2016, leur concrétisation requiert le déploiement d'importants efforts.
3. Procéder à un examen transparent et inclusif du découpage des circonscriptions électorales au niveau des différentes élections. Au niveau municipal : veiller à ce que les frontières soient fondées sur des critères objectifs, pour l'inclusion ou l'exclusion de toutes les zones particulières. Les nouvelles limites instaurées par le biais du découpage des circonscriptions électorales municipales et régionales, doivent, également, subir un processus d'examen approfondi dans les localités et zones qui seront touchées par lui.

-Pour l'ISIE :

1. Commencer à mener, en collaboration avec les partis politiques et les organisations de la société civile, une campagne de sensibilisation des électeurs, en mettant l'accent sur la nécessité d'actualiser les inscriptions sur les listes des électeurs avant les élections

municipales et régionales. Cela devrait inclure des mesures d'encouragement des jeunes et des femmes rurales, qui ne possèdent pas encore une carte d'identité nationale, pour obtenir ledit document, afin de permettre leur inclusion dans le registre électoral.

2. Tenir des réunions régulières avec les représentants des ONG, des partis politiques et des candidats indépendants potentiels pour renforcer l'approche participative de l'ISIE.

#####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et des opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.

Visitez notre site web : CarterCenter.org/ Suivez-nous sur Twitter : [@CarterCenter](https://twitter.com/CarterCenter) et Facebook : [Facebook.com/CarterCenter](https://facebook.com/CarterCenter) / Regardez-nous sur Youtube : YouTube.com/CarterCenter /Ajoutez-nous sur Google+ : <http://google.com/+cartercenter>